PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 7 décembre 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Charles Fortin, Daniel Favreau, René Frappier, Armande Bouchard et Yves Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Marcel Roy.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale/greffière-trésorière était aussi présente.

***La directrice générale, Priscillia Lefebvre, dépose une lettre de démission au conseil. La démission est effective à partir du 17 janvier 2022. La lettre est disponible dans la fiche de la séance du 7 décembre 2021.**

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-12-181**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2021-12-182**
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 16 novembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2021-11-155**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de vingt-huit mille six cent quatre-vingt dollars et quarante-sept sous (28 680.47 $) pour les fournisseurs et un montant de cinq mille deux cent neuf dollars et cinquante sous (5 209.50 $) pour les salaires, pour un total de trente-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (33 889.97 $).

_____
Priscillia Lefebvre
Greffière-trésorière

DEMANDE DU PAVILLON D'AUTHIER-NORD **2021-12-184**
NOËL DES ENFANTS

ATTENDU QUE le Pavillon d'Authier-Nord a présenté une demande d'aide financière pour une activité de noël avec les enfants;

ATTENDU QU'il y des cinq (4) élèves, allant au Pavillon d'Authier-Nord, qui habitent à Chazel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel offre un don de trente dollars (30 $) par enfants habitant à Chazel pour l'activité au Pavillon d'Authier-Nord. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LES ÉDITIONS JURIDIQUE FD **2021-12-185**
RENOUVELLEMENT – PROSSESSEUR DE MISE À JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) de renouveler le service de mise à jour du Code civil avec Les éditions juridiques FD au montant de cent huit dollars et quinze sous (108,15 $) avec les taxes applicables. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

TRANSPORT ADAPTÉ **2021-12-186**

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté est peu utiliser sur le territoire de la municipalité de Chazel;

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel ne renouvellera pas son adhésion au transport adapté pour l'année 2022.

WOLTERS KLUWER **2021-12-187**
RENOUVELLEMENT ANNUEL – CODE DES MUNICIPALITÉS, LOIS PRINCIPALES ET COMPLÉMENTAIRES

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de renouveler les mises à jour du Code des municipalité avec Wolters Kluwer, soit au montant de mille neuf dollars (1 009 $) avec les taxes applicables. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ (ALIÉNÉ UN TERRAIN) **2021-12-188**

ATTENDU QUE la propriétaire, Mme Colette Veillette, du lot 03 du rang 1 aimerait aliéner le lot 4 466 347 dans l'intention de le vendre pour une construction résidentielle;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette demande et appui le demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE le conseil appui le demandeur auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une réponse favorable au projet d'aliéner le lot 4 466 347 dans l'intention de le vendre pour une construction.

INSPECTEUR MUNICIPAL **2021-12-189**
ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'accepter l'entente intermunicipale entre les municipalités de Poularies, Gallichan, Clerval, Roquemaure, Rapide-Danseur, Palmarolle, Chazel, Mancebourg et Normétal relative aux dépenses de formation et d'information et toutes dépenses reliées à l'inspecteur municipal. Le maire, M. Marcel Roy, est autorisé à signer ladite entente.

POTENTIEL DE REVENU DE RÉCOLTE **2021-12-190**
SUR LE LOT 4 465 648

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désir nous informer sur le potentiel de récolte sur le lot 4 465 648 (lot 44 du rang 10 dans le Canton La Sarre);

ATTENDU QUE les voisins de chaque côté du dit lot requièrent les services de récolte pour des opérations cet hiver;

ATTENDU QU'il y a possibilité de faire un chantier conjoint qui avantagerait chacun d'entre nous en partageant les frais d'accès et de mobilisation des équipements;

ATTENDU QUE madame Lefebvre a permis d'évaluer la quantité de bois récoltable afin d'évaluer les revenus potentiels pour la municipalité;

ATTENDU QUE le revenu net approximatif est de vingt-et-un mille dollars (21 000 $);

ATTENDU QUE tous les frais sont déjà soustraits, soit les frais d'implantation d'accès hivernaux, de déneigement, d'abattage et débardage, de contremaîtrise, de fardiers, de suivi du transport de bois et de service de la paie. Les montant finaux sont en fonction des livraisons réelles à l'usine.

ATTENDU QUE le peuplement étant composé à 85 % de feuillus, le secteur devrait se régénérer facilement naturellement;

ATTENDU QU'il serait avantageux de faire un plan d'aménagement forestier pour ce lot avant les opérations afin de bénéficier de la subvention pour la mobilisation des bois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,

Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser la récolte sur le lot 4 465 648 et d'autoriser de faire un plan d'aménagement forestier. Le conseiller Charles Fortin est toutefois contre la récolte.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Daniel Favreau afin qu'un projet de règlement # 188 : « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » soit adopté à une séance subséquente du conseil municipal. Le projet de ce règlement a été déposé à cette séance.

DEMANDE D'ENTRETIEN DES ROUTES FAIT PAR SLS TRANSPORT LAITIER INC. **2021-12-191**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'informer SLS Transport laitier inc. que leur correspondance sera remise à notre contracteur, Asphaltage Théo paquet, concernant leur demande de bien déneiger et sabler nos rangs puisque leur employé à fait une sortie de route l'hiver dernier dans le 8e et 9e Rang Ouest de Chazel.

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS **2021-12-192**

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidente à la vérification, nous a remis la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

ATTENDU QUE ceux-ci sont également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publiés sur le site Web de la Commission;

ATTENDU QU'ils doivent être déposés à la première séance du conseil suivant leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (es) que les rapports d'audit soient déposés à cette séance du conseil et qu'une copie certifiée conforme de cette résolution soit envoyé à Mme Maud Déry, CPA, CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Frappier afin qu'un projet de règlement # 189 : « Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats » soit adopté à une séance subséquente du conseil municipal. Le projet de ce règlement a été déposé à cette séance.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Charles Fortin afin qu'un projet de règlement # 190 : « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » soit adopté à une séance subséquente du conseil municipal. Le projet de ce règlement a été déposé à cette séance.

ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE MACAMIC **2021-12-193**

ENTENDU QUE la virée pour la déneigeuse à la limite de chazel sur la Route Macamic-Chazel est sur un terrain privé;

ENTENDU QUE le propriétaire a enlevé le ponceau de son entré;

ENTENDU QU'il y a eu entente avec la Ville de Macamic pour le déneigement et le sablage d'une section de chemin sur la Route Macamic-Chazel pour la saison d'hiver 2021-2022;

ENTENDU QUE du 20 novembre 2021 au 10 février 2022, la municipalité de Chazel effectue le déneigement et le sablage jusqu'au rang 6-7 de la Ville de Macamic;

ENTENDU QUE du 11 février 2022 au 30 avril 2022, la Ville de Macamic effectuera le déneigement et le sablage jusqu'au rang 8-9 de la municipalité de Chazel;

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'accepter l'entente, avec la Ville de Macamic, pour le déneigement d'une section de la Route Macamic-Chazel pour la saison hivernal 2021-2022. Le maire, M. Marcel Roy, est autorisé à signer ladite entente.

OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022 **2021-12-194**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel octroie le contrat de déneigement de l'intersection du 1er et 10e Rang Est, jusqu'à la limite du 8e et 9e Rang Ouest d'Authier-Nord, pour la saison 2021-2022 à la Municipalité d'Authier-Nord et au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500 $) par kilomètre. Monsieur Marcel Roy, maire, est autorisé à signer l'entente de service. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense

RÉSOLUTION MANIFESTANT NOTRE INTÉRÊT À REPRENDRE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE DES INCENDIES DE ROUSSILLON **2021-12-195**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel n'a pas d'intérêt à reprendre la gestion administrative de la Régie des incendies de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE la caserne ainsi que le garage sont situés à Macamic;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'appuyer la Ville de Macamic à reprendre la gestion de ladite régie.

DÉLÉGUÉS À LA RÉGIE INTERMUNIICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON **2021-12-196**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que le conseil n'a pas délégué la personne pour siéger à la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon, par contre le conseiller, René Frappier, assistera aux prochaines rencontres et ce jusqu'à ce que le déléguer soit choisi.

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE **2021-12-197**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de désigner, pour la municipalité de Chazel, Monsieur Charles Fortin à titre de responsable du dossier « Aînés ».

MISE À JOUR DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA **2021-12-198**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel nomme les personnes suivantes pour la formation du Comité de pilotage MADA.

- Charles Fortin (conseiller municipal)
- Priscillia Lefebvre (chargée de projet – DG)
- Nicole Veillette (comité de la fabrique)
- Michel Maheux (comité de la fabrique)
- Lise Néron (comité des artisanes)
- Lorraine Durocher (comité des artisanes)
- Marcel Bouchard (représentant des aînés)
- Pauline Desbiens Audet (représentante des aînés)

- Marcel Hince (comité du cimetière)

DEMANDE D'ACCÈS À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT **2021-12-199**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise l'accès à la salle d'entrainement gratuitement à Mme Zoé Boily.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2022 **2021-12-200**

CONSISÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es),

QUE : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

- 11 janvier
- 3 mai
- 6 septembre
- 1er février
- 7 juin
- 4 octobre
- 1er mars
- 5 juillet
- 1er novembre
- 5 avril
- 2 août
- 6 décembre

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES FÊTES **2021-12-201**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le bureau municipal sera fermé au public pour la période des fêtes du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Frappier afin qu'un projet de règlement # 191 : « Règlement fixant le taux de la taxe foncière, le montant de la taxe des matières résiduelles, d'aqueduc et d'égout pour l'année 2022 » soit adopté à une séance subséquente du conseil municipal. Le projet de ce règlement a été déposé à cette séance.

DEMANDE DE FINANCEMENT DE PROJET COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAU HORIZONS POUR LES AINÉS **2021-12-202**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada mets à la disposition des municipalités un programme de financement pour des projets communautaires (jusqu'à concurrence de 25 000$) dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour ainés.

CONSIDÉRANT QUE les ainés compte pour environ 75 % de la population de Chazel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel souhaite que les ainés s'impliquent dans les développements sociaux culturel et bénéficient d'activités dont ils pourraient en tirer valorisation et satisfaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Favreau,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel présente une demande de financement dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour ainés. La directrice générale, madame Priscillia Lefebvre, est la personne ressources autorisée à présenter la demande.

AUTORISATION D'ENVOYER L'OFFRE D'EMPLOI AUX CITOYENS DE CHAZEL **2021-12-203**

Il est proposé par le conseiller Charles Fortin,
Appuyé par le conseiller Daniel Favreau,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'envoyer, par la poste, l'offre d'emploi pour le poste de directeur (trice) général (e) – Greffier (ère) trésorier (ère) à tous les citoyens de Chazel. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES **2021-12-204**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Fortin, appuyé par le conseiller Daniel Favreau, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil le 7 décembre 2021, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE **2021-12-205**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Charles Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h15.

Marcel Roy,	Priscillia Lefebvre
Maire	Greffière trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 11 janvier 2022.